

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1092

Rubrik: Lausanne - Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dur, dur, l'éco-capitalisme

(y) Ni les commentaires flatteurs du *Wall Street Journal*, ni le silence sans doute réprobateur du champion de la réconciliation entre business et environnement, Stephan Schmidheiny, n'y ont changé quoi que ce soit: le système des «bons d'émissions», lancé au début de l'année par les deux demi-cantons de Bâle, ne fonctionne tout simplement pas. Les entreprises dédaignent cet instrument pourtant non coercitif et qui respecte les mécanismes prétendument auto-régulateurs du marché...

Ainsi va, plein d'aléas, le développement de l'éco-capitalisme. A se demander si l'on peut espérer jamais marier l'eau et le feu, concilier la douceur de la vie et la violence des affaires, un rendement raisonnable et l'agressivité usuelle sur les marchés, un développement harmonieux et la croissance à tout prix (qui n'avance pas recule).

Car l'expérimentation pratique s'avère une dure épreuve pour tous ceux qui tentent de concilier les soucis du monde des affaires, soumis à la dictature des taux de croissance et de rentabilité, et les préoccupations de l'écologie, qui veut sauvegarder le milieu vital de chaque être tout comme la planète entière et ses ressources naturelles. A cet égard,

l'économie ne peut constituer tout au mieux qu'une étape intermédiaire, un gain de temps pour préparer des réformes nécessairement plus radicales. En effet, préconiser un usage plus efficace des ressources naturelles — moins d'énergie et de matière par unité produite — ne remet pas en cause la dynamique de l'économie moderne caractérisée par une constante accélération de l'innovation.

Ainsi il est à craindre que les gains de rationalisation acquis grâce à des techniques plus efficaces ne soient aussitôt perdus par une relance de la croissance mettant à nouveau en péril l'équilibre écologique. Pour Bierter, c'est donc la question des finalités qui se pose: de quelle vitesse de déplacement, de quelle quantité de biens avons-nous besoin, sachant qu'aujourd'hui l'homme occidental consomme dix fois plus d'énergie, de matières premières, d'eau et d'espace que son frère du Sud et étant acquis que notre modèle de consommation appliqué à la planète tout entière

les initiatives sont toutes placées à la même enseigne, qu'elles émanent des pouvoirs publics ou soient le fait de l'initiative privée. A titre d'illustration, un exemple, parfaitement symptomatique, tiré de la réalité suisse.

Tout le génie des mesures incitatives, mais...

A Bâle, où dominant à la fois l'industrie chimique et l'inquiétude écologiste, la «sensibilité verte» a de la tradition, et le législateur de l'imagination. Aussi bien, les deux demi-cantons ont introduit, le 1^{er} janvier dernier, une disposition prévoyant les fameux «bons d'émissions», sortes de «certificats» délivrés par l'Etat aux entreprises qui, par une avance technologique et un investissement lourd, sont parvenues à réduire sensiblement leurs émissions nuisibles, au point de les situer en-deçà des valeurs-limites autorisées par la législation cantonale, plus sévère que celle de la Confédération. Transmissibles, ces certificats ne sont pas libellés en francs, mais en quantité de polluants, économisés ici et inévitables ailleurs.

Par exemple, pour récompense d'un effort ayant permis de diminuer d'un certain nombre d'unités telle ou telle for-

re signifierait le collapse écologique? Bierter en appelle à une culture de la limite, à l'élaboration d'un modèle de société viable avec un volume de production stable puis décroissant, de manière à ne pas mettre constamment en péril les conditions biophysiques de la terre.

Programme ambitieux dont Bierter ne propose malheureusement pas les détails de la réalisation. Dans ce domaine de la recherche d'un équilibre durable entre l'homme et son environnement et d'une justice élémentaire entre les hommes, c'est en effet dans les détails, dans les étapes et les procédures que réside l'essentiel. Et peut-être que l'avenir préconisé par Bierter n'est pas hors de portée des mécanismes proposés par Schmidheiny: si le prix de la croissance matérielle est fixé suffisamment haut par le citoyen conscient des enjeux, alors le consommateur ne pourra que rompre avec la logique de l'accumulation et le producteur avec celle du chiffre d'affaires. ■

me d'oxyde de carbone, l'entreprise méritante reçoit un «bon» pour 70% (au maximum) de la quantité économisée du même polluant atmosphérique, titre qu'elle peut vendre ou remettre à toute exploitation se trouvant dans l'impossibilité technique et financière de consentir un investissement analogue.

Tout le génie des mesures incitatives se trouve concentré dans les «certificats» précités: les entreprises sont motivées pour mieux faire, cela ne coûte rien à l'Etat, et l'environnement sort gagnant à tout coup. Trop beau pour se vérifier dans la réalité. Depuis le début de l'année, les autorités compétentes n'ont eu que deux demandes de «certificats» à examiner: l'une était irrecevable, et l'autre, émanant d'une filiale de Sandoz, demeure en suspens. Autant dire que le «marché des bons d'émissions», dont on espérait la création quasi spontanée, ne fonctionnera probablement jamais, à l'instar du système lui-même. ■

Lausanne – Berne

(c) Au début de son mandat de conseiller national, le socialiste bernois Alexandre Tschäpätt a perdu sa fonction de dirigeant des juges d'instruction du district de Berne, la Cour suprême du canton ayant estimé qu'il ne pouvait pas mener les deux tâches de front. L'épisode a provoqué une réflexion sur les mandats d'un certain nombre de juges bernois, et le débat sur les fonctions accessoires a été relancé.

Le Conseil d'Etat vaudois prend aussi position sur la question par le biais de la réponse à une question de la députée Danièle Forster sur la présence de trois conseillers d'Etat au Parlement fédéral: «Il paraît excessif aux membres du Conseil d'Etat qui ont un mandat parlementaire d'affirmer que cette dernière charge représente une activité à 60 ou 70%. (...) le mandat de parlementaire fédéral n'empêche pas un membre du Conseil d'Etat d'assumer pleinement sa responsabilité de chef de département et sa charge de membre du gouvernement.»

Conclusion: soit les autres membres du Conseil d'Etat vaudois sont vraiment bien payés pour une activité fort peu astreignante, soit les parlementaires fédéraux qui réclament une revalorisation de leur traitement en raison de l'importance du travail exigé par leur mandat sont des margoulines. ■